L'argent et le pouvoir sous l'Ancien régime, l'exemple de Nicolas Fouquet

17h00 à 18h00	*Salle Lavoisier du Conseil Général*

Intervenant : Jean-Christian PETITFILS, historien, Lauréat du Prix Hugues Capet en 1995, Lauréat du Prix de l'Académie française. Docteur en Science politique, Licencié en droit et en lettres.

Nicolas Fouquet apparaît comme un personnage aux multiples facettes. À la fois brillant orateur, bourgeois fastueux et très bon juriste, il est un de ces personnages historiques énigmatique. Pourtant, en 1664, il est banni du royaume et emprisonné à perpétuité. Qu'est-ce qui a pu provoquer sa chute ? Fouquet fut-il coupable ou victime ?

1. Issu d'une bonne famille bourgeoise

On retrouve un Jehan Fouquet au XVIe siècle à Angers qui était fourreur. Le père de Nicolas Fouquet est François, conseiller au Parlement de Paris. Orphelin très jeune, François Fouquet fut aidé par son cousin de Bretagne et il se marie à Marie de Maupeou, issue de la noblesse de robe. Il travaille pour Richelieu comme administrateur de biens. Il achète l'office de maître des requêtes contre la somme de 150 000 livres.

François Fouquet s'intéresse beaucoup à la mer et appartient à un milieu très dévot. Le couple Fouquet a 15 enfants, 6 filles, 6 garçons et 3 qui meurent en couche. Le second de la lignée est Nicolas. Il né le 27 janvier 1615 à Paris. Il fait ses études au collège de Clermont, chez les Jésuites, et se destine à entrer dans les ordres. Mais c'est l'aîné, François, qui se tourne vers la carrière ecclésiastique. De fait, Nicolas obtient sa licence en droit à la Sorbonne en août 1641. Lorsque le père Fouquet meurt en 1640, il laisse une fortune assez considérable : 800 000 livres, une bibliothèque et des parts dans les sociétés coloniales qu'il a créées pour le compte de Richelieu. Nicolas Fouquet épouse Louise Fourché de Queilhac, qui mourra assez rapidement, de qui il a une fille, Marie.

2. L'irrésistible ascension de Nicolas Fouquet

Nicolas Fouquet achète en 1642 la terre du vicomté de Vaux à un noble qui souhaitait s'en débarrasser. Contrairement à son père, Nicolas pense qu'une fortune se bâti sur la terre et toute sa vie durant il n'aura de cesse d'acheter des domaines qu'il ne paiera pas toujours d'ailleurs.

Depuis quelques années, la France connaît une période de crise : c'est la fin de la guerre de Trente Ans (1635) qui a ruiné le budget de l'État, les dépenses passant de 60 à 800 millions de livres. Le roi a dû augmenter les impôts et multiplier la vente d'offices. Les révoltes populaires se sont alors développées (Nu-pieds en Basse-Normandie vers 1639, Croquants en Angoumois, Saintonge et Périgord entre 1636-1637…). En 1644, Nicolas Fouquet est nommé Intendant en Dauphiné et prend le parti des contribuables contre les représentants de l'État. Il reçoit un vif soutien populaire. Alors qu'une émotion éclate à Valence et qu'il se trouve à l'investiture de son frère comme évêque d'Agde, il revient précipitamment et met fin à ce début de révolte par ses talents d'orateur. En 1646, le roi le récompense en le nommant intendant de Paris.

La Fronde va être l'occasion pour Nicolas de montrer sa fidélité au roi. À Paris, sur les 480 000 habitants que compte la ville, 100 000 sont rentiers. C'est cette population de rentiers qui est surtaxée pour stopper la Fronde des Princes. Le Parlement veut alors réformer l'État. Fouquet reste, malgré tout, fidèle à la monarchie. En 1649, il est nommé intendant de l'armée royale qui assiège Paris. L'année suivante, il achète la charge de Procureur du Parlement de Paris (450 000 livres) : il devient alors l'homme du roi.

Le 5 février 1651, il se remarie. La nouvelle madame Fouquet, née Marie-Madeleine de Castille-Villemareuil, appartient à une famille de marchands anoblis. Elle n'a que 15 ans, lui en a 36. Sa dot est inférieure à celle de Marie Fourché, mais elle apporte en compensation un vaste cercle de relations. Obligé de fuir la Fronde, il suit Mazarin en compagnie de son frère Basile, « l'abbé Fouquet », chef de la police secrète de Mazarin. Avec eux, s'enfuit également Jean-Baptiste Colbert, intendant de la fortune de Mazarin, issu d'une riche famille de merciers.

Mazarin et sa suite reviennent en France en janvier 1652. Lors du lit de justice du 22 octobre 1652, après la lecture de l'acte d'amnistie, Nicolas Fouquet prononce un grand discours louant la clémence du roi et fustigeant ses collègues restés fronder à Paris. Il est récompensé en 1653 par le roi qui le nomme Surintendant des finances aux côtés d'Abel Servien. Son ascension sociale est ratifiée par le mariage de sa fille Marie avec Armand de Béthune, marquis de Charost, descendant de Sully. Fouquet dote sa fille princièrement : elle apporte 600 000 livres, en espèces, à son époux.

À l'instar de Mazarin qui s'est tissé un réseau de clientèle important parmi lesquels on compte Basile et Nicolas Fouquet, Le Tellier et Lionne, les deux frères Fouquet se créent leur propre réseau dans lequel on trouve des maréchaux de France (Grammont), des intendants, des parlementaires. Le système de construction est simple : les Fouquet achètent pour leurs « amis » des charges contre la remise d'une lettre de démission qu'il est bon de sortir au moment opportun. La constitution de ce réseau dans le réseau inquiète bien évidemment Mazarin.

Les finances royales sont alors dans un état désastreux, après la banqueroute de 1648. Louis XIV a besoin d'argent, à la fois pour payer ses régiments et pour ses dépenses personnelles. Fouquet fait appel aux intendants. En juillet 1653, il impose la réévaluation de la livre tournois (la pistole d'or passe de 12 à 10 livres). Le crédit se fait plus abondant et la situation s'améliore. Les finances royales de l'Ancien Régime sont assez particulières. Il existe trois catégories d'acteurs : les ordonnateurs (le roi, les Surintendants), les comptables et les contrôleurs. Il n'y a pas de banque d'État ni de budget

annuel : il existe seulement des caisses avec leurs propres recettes et dépenses sans que rien ne soit fongible entre elles. Le Surintendant est à la fois ordonnateur, pourvoyeur (il cherche des recettes) et courtier (avec son réseau d'amis, il fait des avances au roi). La taille, qui est affermée, est confiée à des partisans qui ont à charge de récupérer les sommes avancées. Nicolas Fouquet devient très vite le Surintendant principal avec sa centaine d'amis prêts à lui prêter des sommes considérables. Nicolas Fouquet prête largement avec usure. Il existe, à l'époque, une loi sur l'usure : « le denier 18 ». il est interdit de prêter à plus de 5,5%. Nicolas Fouquet outrepasse largement cette règle. C'est ainsi que Mazarin s'était construit sa fortune (aidé de Colbert) : 35 millions de livres, le quart de la fortune de l'État. Fouquet est trop complaisant à l'égard de cette fortune et couvre souvent de faux traitements. Fouquet s'est-il enrichi ? En 1653, ses actifs étaient de 2 millions de livres ; en 1661, ils sont de 19,5 millions avec un passif de 16 millions de livres ! Son revenu annuel de Surintendant est de 150 000 livres. Son train de vie est considérable : il est banquier, financier, cède des droits d'octroi. Il possède à l'île d'Yeu une flotte de corsaires. Il fait construire le château de Vaux entre 1658 et 1659. Il achète bon nombre d'hôtels particuliers (Saint-Mandé, sa maison parisienne), des maisons en Bretagne, des métairies,… Il achète également Belle-île. Nicolas Fouquet est somme toute moins fastueux que dévoré d'ambition aux idées absolutistes. Il fait signer à ses « amis » des contrats d'allégeance.

3. La chute

En 1659, Servien meurt, Nicolas reste le seul maître aux finances de l'État. L'année suivante, Mazarin sur son lit de mort le recommande au roi, affirmant qu'il est « *capable de grandes choses* », à condition de lui « *enlever les bâtiments et les femmes de la tête* ». Il est nommé ministre d'État avec Le Tellier et Hugues de Lionne. Nicolas Fouquet rêvait d'être Premier ministre mais Louis XIV, du haut de ses 22 ans, met un frein à ses ambitions : il ne prendra pas de Premier ministre. Cette même année, Colbert est nommé Intendant des finances et a accès au travail de Fouquet. Chaque semaine, il instille le doute sur les pratiques de Fouquet mais cache la situation désastreuse des finances.

Le 4 mai 1661, Nicolas Fouquet est révoqué, juste après l'entrée de l'impôt. Colbert sait que Fouquet a fortifié Belle-île et veut se constituer une place commerciale à l'insu du roi. Il est ensuite arrêté en septembre 1661 pour malversations. Cependant, Nicolas est encore Procureur au Parlement de Paris. En tant que tel il ne peut être justiciable que devant ses pairs, qui sont pour bon nombre des amis. Le roi le piège en lui proposant de vendre sa charge. Son arrestation qui a lieu le 5 septembre a été décidée dans le courant du mois de juin 1661, soit bien avant les fêtes de Vaux du 17 août 1661. Son arrestation a lieu à Nantes : Fouquet n'a pas le temps de mobiliser ses amis.

Le 7 septembre, Fouquet est transféré au château d'Angers. Les perquisitions commencent, en présence de Colbert, pourtant simple particulier sans rôle dans l'instruction. Le plan de défense (plan de Saint-Mandé) de Fouquet est découvert derrière un miroir à Meudon. Le 12, Louis XIV supprime la surintendance, la remplaçant par un Conseil royal des finances. Colbert prend le poste de Fouquet au Conseil d'En Haut, avec rang de ministre. Ce dernier place ses propres « amis » au tribunal pour acculer Fouquet, il trafique certains registres. Le procès s'enlise et dure trois ans. Nicolas Fouquet, toujours brillant orateur, se défend de *peculat* et du *crime lèse-majesté*. Le juge d'Ormesson conclut que Fouquet n'a certes pas été un bon Surintendant mais qu'il n'est en rien un criminel. Alors que le roi réclame discrètement mais fermement la mort, Fouquet est condamné le 21 décembre 1664 par la Chambre de justice au seul bannissement hors du royaume bien qu'il soit reconnu coupable de péculat et de lèse-majesté. N'hésitant pas à recourir au déni de justice, Louis XIV commue la sentence en détention perpétuelle à Pignerol, place forte royale située dans les Alpes, et disgracie les juges, dont Lefèvre d'Ormesson, qui n'ont pas appliqué ses volontés dans cette affaire. Les riches amis financiers de Fouquet sont poursuivis par la même chambre de justice, qui siège jusqu'en 1669. Les nobles ne sont pas inquiétés.

Ainsi donc, Fouquet a payé pour d'autres après avoir sauvé la monarchie pendant la Fronde. Louis XIV n'a cependant pas été manipulé : Fouquet avait acheté une grande partie de la Cour.

Compte-rendu de Christophe Meunier
Collège J-Ph RAMEAU – TOURS

Éléments bibliographiques…

PETITFILS (Jean-Christian), *Louis XVI*, Perrin, Paris,
PETITFILS (Jean-Christian), *Fouquet*, Perrin, Paris,
PETITFILS (Jean-Christian), *Louis XIV*, Perrin, Paris,